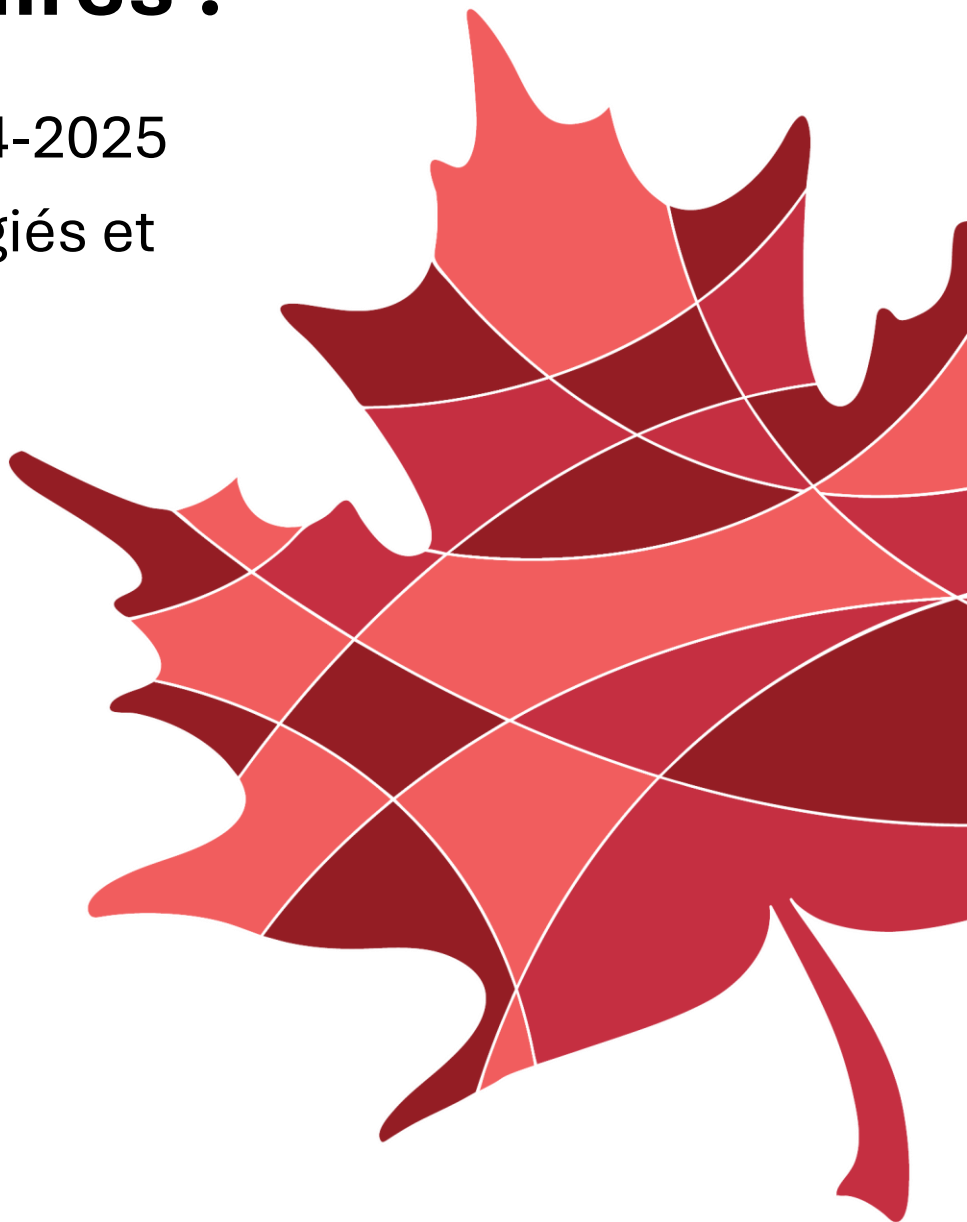


Tableaux de renseignements supplémentaires :

Plan ministériel 2024-2025
d'Immigration, Réfugiés et
Citoyenneté Canada

Pour publication électronique
seulement



Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d’Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez Canada.ca/publications-ircc.

Disponible dans d’autres formats sur demande.

Also available in English under the title: Supplementary Information Tables: Immigration, Refugees and Citizenship Canada’s 2024–25 Departmental Plan

Visitez-nous en ligne

[Site Web](https://ircc.canada.ca) : ircc.canada.ca

[X](https://twitter.com/CitImmCanFR) : @CitImmCanFR

[Facebook](https://facebook.com/CitImmCanFR) : @CitImmCanFR

[Instagram](https://instagram.com/CitImmCanFR) : @CitImmCanFR

[YouTube](https://youtube.com/CitImmCanada) : @CitImmCanada

[LinkedIn](https://linkedin.com/company/ircc) : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2024.

ISSN 3111-1548

Ci1-27/1F-PDF

IRCC 05-2026

Table des matières

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert.....	1
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus	1
Subvention versée en vertu de l'Accord Canada-Québec	1
Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale	4
Programme d'aide à la réinstallation	9
Programme d'établissement	12
Programme d'appui à l'immigration francophone	18
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars.....	22
Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations	22
Analyse comparative entre les sexes plus	26
Aperçu de la capacité de faire état des résultats de l'ACS Plus par programme.....	28
Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires.....	29
Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés.....	30
Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeport	37

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus

Subvention versée en vertu de l'*Accord Canada-Québec*

Renseignements généraux

Nom du programme :

Subvention versée en vertu de l'*Accord Canada-Québec* : voté

Date de mise en œuvre :

La compensation financière versée à la province (sous forme de subvention) est fondée sur l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, entré en vigueur le 1^{er} avril 1991.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

En cours

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Conformément à l'*Accord Canada-Québec* signé en 1991, le Canada transfère au Québec la responsabilité de l'administration des services liés à l'établissement et à l'intégration et lui verse une subvention qui couvre théoriquement les services d'établissement et d'intégration offerts aux résidents permanents dans la province.

L'Accord a pour objectif, entre autres, de préserver le poids démographique du Québec au Canada et d'assurer l'intégration des immigrants dans cette province d'une manière qui respecte l'identité distincte du Québec.

En vertu de l'Accord, la responsabilité du Canada consiste à définir les objectifs généraux en matière d'immigration, à fixer les niveaux nationaux d'immigration et à évaluer l'admissibilité des immigrants, ainsi qu'à sélectionner les demandeurs au titre de la catégorie du regroupement familial et des personnes protégées, de même qu'à octroyer l'asile au Canada et la citoyenneté. Aux termes de l'Accord, la sélection des immigrants économiques (la décision relative à l'admissibilité relevant du Canada) et des réfugiés réinstallés destinés au Québec (parmi les personnes désignées comme des réfugiés à l'étranger par le Canada) relève exclusivement de la province, de même que l'établissement et l'intégration de tous les résidents permanents. Ce programme a recours au financement par paiements de transfert dans le cadre de la subvention au titre de l'*Accord Canada-Québec* sur l'immigration.

Conformément à l'article 26 et à l'annexe B de l'*Accord Canada-Québec*, le Canada est tenu de verser une compensation au Québec pour ces services, pourvu que :

- les services d'accueil et d'intégration (mentionnés aux articles 24 et 25 de l'Accord) offerts par le Québec correspondent dans leur ensemble à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays; et
- ces services soient offerts sans discrimination à tout résident permanent dans cette province, qu'il ait été sélectionné ou non par le Québec.

Résultats attendus :

Le gouvernement du Québec est responsable de l'élaboration et de la publication de ses propres lois et politiques en matière d'immigration. Il rend compte à l'Assemblée nationale de la province de ses propres résultats attendus et des dépenses au chapitre de l'immigration.

Bien que le Québec ait compétence en matière d'établissement et d'intégration des résidents permanents qui s'établissent dans la province, l'Accord précise que les services couverts par la subvention doivent correspondre aux services offerts par le Canada dans le

reste du pays. À cette fin, le Canada et le Québec collaborent régulièrement à la réalisation d'études comparatives de leurs services d'établissement et d'intégration respectifs pour s'assurer que des services comparables continuent d'être offerts aux nouveaux arrivants partout au pays. Conformément à l'*Accord Canada-Québec*, le Comité mixte a pour mandat de réaliser conjointement la comparaison des services. Depuis 2014, le Comité mixte a déposé six études comparatives qui montrent que les services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sont généralement comparables dans les deux administrations et qu'ils répondent ainsi aux exigences de l'Accord. À la réunion du Comité mixte de novembre 2017, les sous-ministres adjoints (coprésidents) ont recommandé que l'étude comparative soit déposée aux deux ans afin de réduire le fardeau de production de rapports et les tâches connexes qui mobilisent de nombreuses ressources. La dernière étude comparative, qui couvre la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, a été présentée à la réunion du Comité mixte tenue en décembre 2023. La prochaine étude comparative couvrant la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 est en cours de finalisation avec le Québec et devrait être présentée au Comité mixte à l'hiver 2024.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

L'évaluation de la subvention au Québec est effectuée à tous les cinq ans. La dernière évaluation a été achevée en 2019-2020.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

La prochaine évaluation de la subvention versée en vertu de l'*Accord Canada-Québec* devrait être terminée en 2025-2026.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Le gouvernement du Québec est le seul bénéficiaire de la subvention.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

L'Accord prévoit un comité mixte et un comité de mise en œuvre composé de membres du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral. Ces comités se réunissent plusieurs fois par années, ce à quoi s'ajoutent plusieurs réunions ponctuelles entre les parties.

Information financière (en dollars)*

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Total des subventions	775 064 000	775 064 000	775 064 000	775 064 000
Total des contributions	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	775 064 000	775 064 000	775 064 000	775 064 000

*L'Accord prévoit une formule pour la compensation annuelle versée au Québec, y compris un facteur d'indexation appliqué au montant de base de l'année précédente, qui est une combinaison de deux facteurs :

- la variation, par rapport à l'année civile précédente, du nombre d'immigrants non francophones que le Québec reçoit;
- la variation des dépenses fédérales moins le service de la dette (dépenses nettes), telles que celles-ci sont déclarées dans les Comptes publics du Canada, par rapport aux deux exercices précédents.

Pour une année donnée, la subvention ne peut être réduite par rapport à l'année précédente. Elle ne peut qu'augmenter ou demeurer la même. Quand l'une ou l'autre des conditions de la formule donne un résultat négatif, elle est réputée égale à zéro et ne peut être négative.

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale : voté

Connu avant avril 2019 sous le nom de « Programme d'élaboration de politiques en matière de migration ».

Date de mise en œuvre :

En février 2003, le programme a été lancé pour la première fois sous le nom de « Programme d'élaboration de politiques en matière de migration ». En 2019, il a été

rebaptisé « Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale (PRCMI) ».

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention

Type de crédit :

Les crédits sont alloués annuellement dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2022-2023

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Le PRCMI vise à financer des initiatives qui font progresser les politiques et les programmes de migration mondiale, à l'appui des objectifs migratoires et humanitaires du Canada.

Le PRCMI a pour principal objectif d'appuyer la mise au point de systèmes de migration bien gérés qui favorisent une migration sûre, ordonnée et régulière grâce à :

- l'adhésion à des organisations internationales liées à la migration;
- l'avancement des efforts de renforcement de la capacité;
- l'acquisition et l'échange accrus de renseignements et d'expertise en matière de migration.

Résultats attendus :

Les résultats attendus du PRCMI sont les suivants :

- Renforcer les systèmes de migration et de protection des réfugiés dans les pays d'origine, de transit et d'accueil;
- Faciliter la migration sûre, ordonnée et régulière, tout en décourageant la migration irrégulière;
- Promouvoir un discours ouvert sur la migration et les réfugiés fondé sur des éléments probants.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

2021-2022 – Évaluation du Programme de renforcement des capacités en matière de migration internationale – volet Projets financés.

2021-2022 – Évaluation de l'adhésion d'IRCC à des organisations et à des forums internationaux.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

À la suite de l'évaluation du programme en 2021-2022, IRCC continuera de mettre à exécution les principales recommandations découlant de l'évaluation de 2022-2023, comme le prévoit le plan d'action de la direction. Cela comprend une évaluation de l'objectif et du fondement théorique du programme, ainsi que des modalités de mesure du rendement et de diffusion des résultats, en consultation avec les intervenants d'IRCC.

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

En ce qui concerne le PRCMI dans son ensemble, la prochaine évaluation prévue aura lieu en 2026-2027.

L'évaluation de l'Enveloppe pour la coopération et l'engagement en matière de migration (ECEM) a été amorcée en 2023-2024.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

- les organisations internationales et autres bénéficiaires de subvention étrangers;
- les organismes non gouvernementaux (ONG), les institutions, les organisations ou les agences sans but lucratif œuvrant à l'échelle internationale depuis le Canada ou l'étranger; et
- les particuliers ou les organisations du secteur privé œuvrant à l'échelle internationale à partir du Canada ou de l'étranger.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Le PRCMI fait la promotion des priorités du Canada liées à la saine gestion des systèmes de migration et de protection en finançant des projets de renforcement des capacités à cet

égard. Il paie également des frais d'adhésion pour que le Canada puisse être membre d'organisations et de forums internationaux clés.

IRCC apporte son soutien à quatre organisations multilatérales liées à la migration avec lesquelles il entretient une collaboration de longue date et qui l'aident à réaliser les priorités ministérielles : la Conférence régionale sur les migrations, le Forum mondial sur les migrations et le développement, les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations et le Migration Policy Institute. IRCC assiste régulièrement et participe activement aux réunions de gouvernance de ces organisations, échange de l'information sur les pratiques exemplaires en matière de politiques et de gestion des migrations, et profite des plateformes multilatérales fournies par l'adhésion du Canada à ces organisations pour faire avancer les priorités canadiennes en matière de migration et renforcer les partenariats bilatéraux avec d'autres pays.

Les projets et initiatives de renforcement des capacités entrepris dans le cadre du PRCMI sont répartis dans divers volets de financement.

Le seul volet de financement permanent est un budget de base de 1 million de dollars qui sert à payer les frais d'adhésion et à financer des projets à petite échelle qui appuient le développement de systèmes de migration bien gérés pour favoriser une migration sûre, ordonnée et régulière. Les projets financés à même le budget de base sont sélectionnés à la suite de consultations approfondies avec diverses directions générales d'IRCC, puis élaborés avec les principaux partenaires de mise en œuvre.

Les autres volets de financement du PRCMI sont les suivants :

- L'Enveloppe pour la coopération et l'engagement en matière de migration (ECEM), qui a été approuvée dans le cadre du Plan d'action sur les frontières (maintenant appelé Stratégie en matière de protection frontalière), vise à accroître la coopération avec certains pays à l'égard de la migration et de la gestion des frontières. L'ECEM comprend un financement de 21 M\$ CA sur six ans qui doit prendre fin en 2024-2025. IRCC soutient également le Plan d'action global pour l'Afghanistan et les pays voisins (CAP) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et s'est engagé à verser 21 M\$ CA sur trois ans, de 2022-2023 à 2024-2025. Ce financement soutient des projets dans le cadre du CAP à l'appui d'activités et d'initiatives humanitaires et liées aux migrations qui viennent en aide aux ressortissants afghans touchés par la situation en Afghanistan.
- L'enveloppe consacrée au renforcement des capacités dans les Amériques comprend un financement de 75 M\$ réparti sur six ans (de 2022-2023 à 2027-2028) qui vise à renforcer les capacités dans les pays d'origine, de transit et de destination en Amérique latine et aux Caraïbes, dans le but de mieux anticiper et gérer les mouvements migratoires mixtes à grande échelle dans la région et d'appuyer la lutte contre la migration irrégulière.

- En outre, IRCC a obtenu 3 M\$ d’Affaires mondiales Canada et de l’enveloppe de financement climatique d’Environnement et Changement climatique Canada pour faire avancer un projet sur le renforcement de l’adaptation climatique en réponse aux facteurs environnementaux néfastes de la migration dans le sud du Mexique. Les fonds seront gérés dans le cadre de l’ECM et déboursés sur trois ans (de 2023-2024 à 2025-2026).

En raison de la croissance du PRCMI, et en réponse aux évaluations de 2021-2022, IRCC continuera d’examiner la gouvernance du programme pour assurer une surveillance et un suivi appropriés. Pour ce faire, il examinera les processus, tels que ceux liés à la sélection des projets, pour s’assurer qu’ils sont efficaces tout en offrant une bonne gestion du programme.

Dans la mesure du possible, le Ministère mobilisera les pays ciblés au moyen de réunions, de rapports et de visites de pays afin de déterminer leurs besoins et leurs priorités. Il s’entretiendra directement avec les partenaires de programmation éventuels au sujet des besoins nationaux et régionaux, et invitera les organisations à présenter des notes conceptuelles décrivant les principaux objectifs et la portée des initiatives proposées avant de demander des propositions complètes. Si le contenu des notes conceptuelles est conforme aux objectifs et aux conditions du programme, le Ministère demandera des propositions complètes qui seront évaluées de manière uniforme en fonction de l’admissibilité, des priorités stratégiques, des besoins et des priorités du pays hôte, de l’impact et de l’optimisation des ressources. Cette approche garantira que les organisations n’investiront un niveau élevé d’efforts dans les propositions que si elles reçoivent le feu vert d’IRCC.

Tout au long de la mise en œuvre de chaque projet, il y a contact régulier entre IRCC et les organisations bénéficiaires, ce qui permet de vérifier les progrès par rapport aux résultats escomptés et le respect des modalités décrites dans l’accord de subvention. Le suivi se fait par contact direct avec le demandeur (vidéoconférences, courriel, téléphone, etc.); avec le soutien des missions canadiennes (Réseau international et partenaires du gouvernement du Canada, comme l’Agence des services frontaliers du Canada); par la surveillance dans le pays hôte; au moyen de rapports. Pour les projets de renforcement des capacités à petite échelle, le suivi se fait par le biais de rapports semestriels et de rapports de fin de projet, conformément à l’accord de subvention. Les projets de grande envergure peuvent comporter des communications et des rapports plus fréquents.

Pour tous les projets, l’objectif du suivi est de rester au courant de l’état d’avancement des projets grâce à une communication ouverte avec les partenaires de mise en œuvre, et de s’assurer que les problèmes ou les défis qui pourraient avoir une incidence sur la mise en œuvre du projet sont efficacement atténués. Ainsi, le Ministère reçoit des mises à jour régulières sur l’exécution des projets et les résultats préliminaires, les retards de mise en œuvre, les risques et les défis ainsi que les ajustements importants dans les activités et les dépenses de financement.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Total des subventions	26 450 000	27 200 000	16 500 000	16 000 000
Total des contributions	0	0	0	0
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	26 450 000	27 200 000	16 500 000	16 000 000

Programme d'aide à la réinstallation

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme d'aide à la réinstallation : voté

Date de mise en œuvre :

1951 alors nommé « Programme d'aide à l'adaptation »; le Programme d'aide à la réinstallation (PAR) sous sa forme actuelle a été mis en place en 1998

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention et contribution

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2018-2019

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Programme de réinstallation des réfugiés

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

L'objectif du PAR est de répondre aux besoins en réinstallation des clients en finançant les activités et les services de réinstallation des réfugiés pour les clients ainsi que la prestation de services immédiats et essentiels et en fournissant un soutien financier direct. Les clients admissibles comprennent les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG) et certaines personnes vivant des situations semblables à celle des réfugiés qui ont été admises au Canada pour des motifs d'intérêt public. Le Québec reçoit un financement distinct dans le cadre de l'*Accord Canada-Québec* afin de fournir des services comparables aux réfugiés admissibles ayant cette province pour destination.

Ces fonds soutiennent les principaux partenaires internationaux en matière de réinstallation, notamment l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes d'orientation pour la désignation des réfugiés et leur recommandation au Canada chaque année, ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations pour son travail visant à fournir un soutien direct aux réfugiés avant leur départ à l'échelle mondiale. Les services immédiats et essentiels après l'arrivée au Canada sont fournis par l'entremise d'accords de contribution conclus avec les fournisseurs de services (FS) du PAR. Les services offerts par le PAR comprennent notamment : séances d'orientation à l'étranger et au Canada; services au point d'entrée; hébergement temporaire et aide pour obtenir un logement permanent; aide pour ouvrir un compte bancaire; formation sur les aptitudes à la vie quotidienne; aiguillage vers les programmes fédéraux et provinciaux obligatoires; orientation vers les programmes d'établissement.

Le soutien du revenu est administré directement par IRCC et peut être fourni pendant une période maximale de 12 mois selon l'admissibilité du client, si son revenu n'est pas suffisamment élevé pour qu'il puisse subvenir à ses besoins et à ceux des personnes à charge qui l'accompagnent. Dans la plupart des cas, les clients du PAR reçoivent une

indemnité initiale qui leur permet d'assumer les dépenses pour l'ameublement et d'autres accessoires pour la maison.

Des services limités (services au point d'entrée) sont offerts à tous les réfugiés réinstallés au titre du PAR. Les réfugiés réinstallés au titre du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) peuvent recevoir jusqu'à six mois de soutien du revenu dans le cadre du PAR.

Le PAR finance certaines activités au Canada pour appuyer le parrainage privé de réfugiés (p. ex. Programme de formation sur le parrainage privé de réfugiés), ainsi que des activités à l'étranger, comme celles qui sont administrées par l'Organisation internationale pour les migrations, afin de soutenir la réinstallation et les objectifs du PAR.

Résultats attendus :

Le PAR est un élément du vaste Programme de réinstallation des réfugiés.

- Les résultats immédiats du Programme de réinstallation des réfugiés dans son ensemble sont que les réfugiés réinstallés reçoivent une protection en temps opportun et que leurs besoins immédiats et essentiels sont satisfaits.
- Le résultat intermédiaire est que les réfugiés réinstallés ont des outils leur permettant de vivre de façon autonome dans la société canadienne.
- Le résultat final est que les réfugiés réinstallés vivent de façon autonome dans la société canadienne.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

Évaluation des programmes de réinstallation (RPG, Réfugiés parrainés par le secteur privé, Programme mixte des RDBV et PAR) – achevée en 2016-2017.

Évaluation du Programme mixte des RDBV – achevée en 2021-2022.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Sans objet

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

L'évaluation du Programme de réinstallation des réfugiés est en cours et inclut une évaluation du PAR. Elle devrait être terminée à la fin de l'année 2023-2024.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Le PAR cible trois types de bénéficiaires : 1) les réfugiés réinstallés et les personnes qui ont été admises au Canada dans des circonstances similaires; 2) les FS qui offrent des services immédiats et essentiels aux clients admissibles, ainsi que 3) les FS qui

participent à des activités qui appuient le Programme de réinstallation de façon plus générale (p. ex., les fonds versés à des organisations internationales pour faciliter le traitement des réfugiés à l'étranger ou au Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés pour soutenir les répondants du secteur privé au Canada).

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Les réfugiés qui bénéficient des services du PAR sont mobilisés tout au long de leur parcours de réinstallation, lequel commence par le traitement à l'étranger des réfugiés par des partenaires internationaux (p. ex. l'Organisation internationale pour les migrations) et l'évaluation initiale à l'arrivée au Canada des réfugiés visant à déterminer le niveau de soutien et les types de services requis. Le Ministère travaille en étroite collaboration avec les organisations internationales (p. ex. l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et autres partenaires de référence) pour planifier les objectifs annuels ainsi que le calendrier des services destinés à aider les réfugiés pendant le processus de demande et avant le départ. Le Ministère maintient une collaboration étroite et une communication régulière avec les organisations internationales et les FS afin de répondre adéquatement aux besoins des réfugiés réinstallés.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Total des subventions	423 763 484	94 890 328	38 715 605	38 715 605
Total des contributions	435 872 611	368 588 162	218 453 848	205 913 226
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	859 636 095	463 478 489	257 169 453	244 628 831

Programme d'établissement

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme d'établissement : voté

Date de mise en œuvre :

15 mai 2008

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Subvention et contribution

Type de crédit :

Le programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2023-2024

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents sont accueillis et bénéficient d'un soutien à l'établissement

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Pour que le Canada puisse profiter des avantages économiques, sociaux et culturels de l'immigration, les nouveaux arrivants doivent réussir à s'intégrer à la société canadienne. L'intégration est un processus bidirectionnel qui comprend un engagement de la part des immigrants à s'adapter à la vie au Canada ainsi qu'un engagement de la part du Canada à accueillir de nouvelles personnes et de nouvelles cultures et à s'adapter à eux. Par établissement, on entend une brève période d'adaptation réciproque entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil au cours de laquelle le gouvernement offre du soutien et des services aux nouveaux arrivants.

Le programme d'établissement d'IRCC joue un rôle de premier plan dans l'intégration des nouveaux arrivants en aidant les immigrants et les réfugiés à surmonter les obstacles qui leur sont propres afin qu'ils puissent participer pleinement à la vie sociale, culturelle, civique et économique du Canada. Le programme vise à fournir aux nouveaux arrivants un soutien avant et après leur arrivée au Canada. Le soutien comprend l'évaluation des besoins et des atouts, des services d'orientation ainsi que des renseignements nécessaires pour prendre des décisions éclairées en matière d'établissement, développer et mettre à profit leurs compétences professionnelles et linguistiques, et de l'aide à établir des réseaux au sein de leur nouvelle communauté. Le programme soutient l'intégration des nouveaux arrivants francophones grâce au Parcours d'intégration francophone, qui consiste en une gamme de services d'établissement et de réinstallation en français, offerts par les communautés francophones hors Québec, et visant à faciliter l'accueil, le soutien, l'intégration économique et socioculturelle, ainsi que la création de liens durables entre les nouveaux arrivants et les communautés francophones. IRCC finance la prestation de programmes d'établissement à travers le pays et à l'extérieur du Canada, et contribue au renforcement des capacités des organisations bénéficiaires.

Résultats attendus :

Le résultat final du Programme d'établissement est le suivant : le Canada bénéficie de l'apport des clients qui réussissent leur établissement et leur intégration.

Résultats immédiats :

- L'accès aux services d'établissement financés par IRCC est facilité
- IRCC comprend mieux les besoins des clients en matière d'établissement et les liens appropriés avec d'autres services
- Les clients connaissent mieux la vie au Canada
- Les clients améliorent leurs compétences dans les langues officielles
- Les clients acquièrent les connaissances, les compétences et les contacts requis pour se préparer au marché du travail canadien
- Les clients participent de plus en plus aux communautés et aux réseaux sociaux
- Les partenaires font la prestation de services d'établissement et de services communautaires de façon souple et coordonnée

Résultats intermédiaires :

- Les clients ont accès à des services qui répondent à leurs besoins
- Les clients prennent des décisions éclairées en ce qui a trait à la vie au Canada
- Les clients utilisent une langue officielle pour fonctionner dans la société canadienne
- Les clients participent au marché du travail canadien
- Les clients créent des liens avec les communautés et les institutions
- Les communautés créent un environnement accueillant pour les immigrants

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

- 2020-2021 pour l'évaluation des services de formation linguistique.
- 2021-2022 pour l'évaluation du programme des Travailleurs de l'établissement dans les écoles.
- La plus récente évaluation du Programme d'établissement a été réalisée en 2017-2018.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

- L'évaluation du Programme d'établissement devrait être terminée en 2025-2026.
- L'évaluation rapide de la réponse à la crise en Ukraine a été complétée en 2023-2024.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Pour atteindre son objectif de promouvoir l'intégration réussie des résidents permanents au Canada, IRCC utilise des accords de subventions et de contributions. Ces accords peuvent être signés avec les bénéficiaires admissibles suivants aux fins de la prestation de services d'établissement :

- Gouvernements provinciaux ou territoriaux et administrations municipales
- Organisations internationales
- Organismes sans but lucratif (y compris les organismes non gouvernementaux, les sociétés sans but lucratif, les groupes communautaires, les organismes-cadres, les organismes de réglementation, les autorités responsables de l'apprentissage, etc.);
- les entreprises, y compris celles qui fournissent des services indirects (p. ex. aider les employeurs à embaucher de nouveaux arrivants, écoles de langue privées, organisateurs de congrès, entreprises Web ou de production pour l'élaboration d'outils);
- établissements d'enseignement (y compris les commissions, districts et divisions scolaires);
- particuliers.

Restrictions :

- Sauf indication contraire dans l'entente de subvention et de contribution, aucun frais ne peuvent être exigés des clients à l'égard des services financés par IRCC.

- Les organismes à but lucratif peuvent être admissibles à un financement, pourvu que la nature et le but de l'activité ne soient pas commerciaux, ne visent pas à générer des profits et appuient les priorités et les objectifs du programme.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

IRCC finance plus de 550 organisations différentes, dont près de 80 organisations francophones établies dans des communautés francophones en situation minoritaire, pour offrir une gamme variée de services qui appuient l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants au Canada. La taille des fournisseurs de services (FS) varie, ce qui a une incidence sur le type et l'étendue des services qui sont offerts aux nouveaux arrivants.

IRCC joue un rôle clé dans la communication d'information aux FS et autres organismes d'aide à l'établissement et dans l'échange de renseignements, et il joue ce rôle de diverses manières, à titre officiel et informel, à l'échelle tant nationale que régionale. IRCC dispose d'un certain nombre de tribunes qui rassemblent les FS et d'autres intervenants pour échanger des renseignements et des conseils au sujet des besoins des nouveaux arrivants en matière d'établissement, de réinstallation et d'intégration. IRCC s'assure ainsi d'inclure le point de vue des régions dans les discussions nationales et de cerner les lacunes et nouvelles tendances afin de mieux comprendre les besoins des clients aux fins de l'établissement de la politique nationale. Voici quelques-unes de ces tribunes :

- le Comité des politiques et des programmes d'établissement et d'intégration (CPPEI) et le Comité de prestation des services d'établissement et d'intégration (CPSEI), qui servent de plateformes pour coordonner la participation d'IRCC et des organisations financées du secteur de l'établissement dans le cadre du Programme d'établissement et du Programme d'aide à la réinstallation d'IRCC, lesquels sont essentiels pour accroître la capacité collective de répondre aux besoins des clients nouveaux arrivants et des communautés;
- le Conseil national de l'établissement et de l'intégration (CNEI), organisme national qui se consacre à l'amélioration des résultats des nouveaux arrivants au Canada en matière d'établissement, est le véhicule utilisé par IRCC pour fournir des renseignements, faire le bilan et communiquer des pratiques novatrices et prometteuses au secteur de l'établissement, aux principaux intervenants du domaine de l'établissement, de la réinstallation et de l'intégration, aux gouvernements provinciaux et territoriaux, et à d'autres ministères fédéraux.
- Ces tables se sont réunies en personne à l'automne 2023 et se réuniront à nouveau virtuellement en 2023-2024. Le CNEI devrait se réunir deux fois en 2024-2025, tandis que le CPPEI et le CPSEI devraient se réunir aux trois mois.

IRCC mène de vastes consultations avant et après le lancement du processus de réception des demandes dans le cadre du Programme d'établissement. La collaboration avec les fournisseurs de services permet à IRCC de recueillir les renseignements dont il a besoin pour mener des processus ouverts et transparents et établir des ententes de

subvention et de contribution, en plus d'améliorer les méthodes de prestation afin d'aider IRCC à réaliser ses priorités liées aux programmes.

L'appel de propositions (ADP) concernant le Programme d'établissement et le Programme d'aide à la réinstallation d'IRCC a été lancé le 14 novembre 2023. Les ententes de financement devraient entrer en vigueur le 1^{er} avril 2025 et s'étendre sur une période maximale de cinq ans. De novembre 2023 à janvier 2024, IRCC a organisé une série de webinaires à l'intention des demandeurs durant lesquels ils pourront poser des questions directement au personnel d'IRCC. Des améliorations ont été apportées au processus de demande, dont la publication des Lignes directrices relatives au financement dans un format web convivial, l'augmentation du nombre de webinaires, y compris des webinaires à l'intention des organisations francophones, l'ajout des volets de l'équité et de la DEI (diversité, équité et inclusion), la tenue de séances informelles de questions et réponses, et un service d'assistance. Des ressources pour les demandeurs ont aussi été ajoutées, ainsi qu'un glossaire propre à l'ADP 2024 des termes et définitions fréquemment utilisés.

À la suite d'une vaste initiative de mobilisation et de planification conjointe avec les communautés francophones en situation minoritaire (hors Québec), le Ministère a mis en place une approche « par des francophones, pour des francophones » pour la première fois dans le processus d'ADP 2019. Dans l'ADP 2024, cette optique francophone sera renforcée par l'ajout du Parcours d'intégration francophone qui prévoit des possibilités de financement réservées aux organisations francophones. Cette approche fera également partie intégrante de l'évaluation des demandes pour s'assurer de tenir compte des besoins des organismes francophones offrant des services en français en milieu minoritaire.

En parallèle, le Ministère poursuit la mise à l'essai d'un modèle de financement communautaire dans le cadre de l'Initiative des communautés francophones accueillantes (CFA). S'éloignant du modèle traditionnel de réception des demandes, cette initiative vise à financer des plans communautaires qui présentent des activités et des projets choisis par les communautés elles-mêmes en fonction de leurs besoins en services d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants francophones. Les plans communautaires ont d'abord été financés sur une période de trois ans (à compter d'avril 2020) et ont ensuite été prolongés jusqu'en mars 2024. À la suite d'une série de consultations ciblées sur l'avenir de l'initiative qui ont été menées à l'été 2023 avec des partenaires communautaires de tout le pays (à l'exception du Québec), IRCC a approuvé le renouvellement de l'initiative CFA et son expansion éventuelle à d'autres communautés. Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec les communautés francophones et les réseaux en immigration francophone pour assurer la réussite de cette future édition.

En avril 2020, le Ministère a créé le Comité consultatif national en établissement francophone qui a pour mandat de formuler des recommandations à IRCC au sujet d'un modèle de soutien national pour le secteur de l'établissement francophone, et concernant l'élaboration de politiques et de programmes pour améliorer les services d'établissement

en français offerts directement aux nouveaux arrivants. Le rapport final et les recommandations qui l'accompagnent ont été présentés officiellement au secteur francophone en septembre 2023. En guise de prochaine étape, le Ministère commencera, en 2024-2025, à donner suite aux recommandations dans le cadre de l'ADP national de 2024 et en apportant des modifications aux projets existants.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Total des subventions	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Total des contributions	1 049 587 691	1 127 125 131	1 131 277 764	1 150 702 924
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	1 104 587 691	1 182 125 131	1 186 277 764	1 205 702 924

Programme d'appui à l'immigration francophone

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme d'appui à l'immigration francophone (PAIF)

Date de mise en œuvre :

Le 18 décembre 2023

Date d'échéance :

Le 31 mars 2028.

Type de paiement de transfert :

Subventions et contributions

Type de crédit :

Le Programme fait l'objet de crédits annuels dans le cadre du Budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2023-2024

Liens avec les résultats ministériels :

- L'entrée au Canada des visiteurs, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires admissibles est facilitée.
- La facilitation de l'entrée temporaire a des retombées économiques.
- Les résidents permanents potentiels admis au Canada, à l'extérieur du Québec, s'identifient comme étant francophones.
- Les immigrants et les réfugiés acquièrent une autonomie financière et contribuent à la croissance de la population active.

Lien avec le répertoire des programmes du Ministère :

- Établissement

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Ce programme vise à mieux intégrer la perspective francophone au continuum d'immigration en encourageant la participation des communautés francophones aux activités de promotion des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) à l'étranger, ainsi qu'aux activités de promotion d'initiatives et de programmes d'immigration qui visent à cibler, à soutenir, et à recruter des candidats francophones souhaitant immigrer au Canada.

Les objectifs du PAIF concordent avec deux des responsabilités essentielles d'IRCC, soit la responsabilité essentielle 1 « Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires » (comprend les résidents temporaires), et la responsabilité essentielle 2 « Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés » (comprend les résidents permanents).

Résultats attendus :

Le résultat à long terme du PAIF consiste à favoriser la croissance démographique et l'essor économique des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM), à la fois par la sélection de résidents permanents francophones et l'admission de résidents temporaires francophones. Pour atteindre ces résultats, le PAIF financera des projets dans trois catégories d'activités : 1) des projets de sélection en collaboration; 2) la promotion des communautés francophones en situation minoritaire à l'étranger; 3) des études de cas, des innovations et de la recherche appliquée.

Le résultat intermédiaire visé est une augmentation du volume d'admission de candidats francophones qui découle, en totalité ou en partie, des activités et projets admissibles au PAIF d'IRCC, tant pour les programmes de résidence permanente que pour les programmes de résidence temporaire.

Les résultats immédiats suivants sont les résultats directs et à court terme du PAIF pour les activités admissibles financées par IRCC :

- les partenaires francophones participent davantage à la promotion des CFSM, ainsi qu'à la détermination, au soutien et au recrutement de candidats d'expression française;
- les candidats d'expression française sont mieux renseignés au sujet des possibilités d'immigration dans les CFSM;
- les résidents temporaires d'expression française sont mieux outillés pour présenter une demande d'immigration permanente;
- les activités du PAIF sont appuyées par des données probantes.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

Aucune évaluation n'a été effectuée dans le cadre de ce nouveau programme.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Aucune.

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

L'évaluation du Programme d'appui à l'immigration francophone aura lieu en 2026.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Pour atteindre les objectifs du PAIF, IRCC signera des accords de subvention et des ententes de contribution avec les bénéficiaires admissibles suivants pour la conduite des activités autorisées :

- les gouvernementaux des provinces et des territoires;
- les administrations municipales;
- des organisations internationales;

- des organismes sans but lucratif, dont des organismes non gouvernementaux, des entreprises sans but lucratif, des groupes communautaires, des organisations-cadres, des organismes de réglementation, des chambres de commerce, des associations industrielles, des associations professionnelles et des autorités en matière d'apprentissage;
- des établissements d'enseignement postsecondaire désignés.

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

IRCC utilise divers mécanismes pour consulter des bénéficiaires potentiels partout au pays, notamment des tables et des groupes de travail, ainsi que des outils de communication ministériels (site Web, communiqués et médias sociaux). Les tables et groupes de travail existants comprennent le Forum des ministres responsables de l'immigration et le Comité IRCC-Communautés francophones en situation minoritaire. En outre, diverses séances de mobilisation ont été organisées en 2023 pour joindre des municipalités, des organismes francophones sans but lucratif et des établissements d'enseignement postsecondaire désignés francophones, tous situés à l'extérieur du Québec.

Les occasions et mises à jour sont publiées en ligne de façon continue par le Centre d'innovation en immigration francophone d'IRCC.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Total des subventions	0	1 216 667	1 750 000	1 750 000
Total des contributions	0	2 433 333	3 500 000	3 500 000
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	0	3 650 000	5 250 000	5 250 000

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de 5 millions de dollars

Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations

Renseignements généraux

Nom du programme :

Programme de paiements de transfert : Quotes-parts annuelles à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) : voté

Date de mise en œuvre :

L'OIM est l'organisme directeur des Nations Unies dans le domaine des migrations, s'étant joint au système des Nations Unies en tant qu'organisme rattaché en 2016. Le Canada était un membre fondateur de l'OIM en 1951, mais il s'est retiré de l'organisation en 1962. Le Canada a par la suite rejoint l'organisation en tant que membre à part entière en 1991 et verse ses cotisations obligatoires annuelles depuis.

Date d'échéance :

Programme permanent

Type de paiement de transfert :

Contribution¹

Type de crédit :

Crédits alloués annuellement dans le budget des dépenses du gouvernement du Canada.

Exercice de mise en application des modalités :

2010-2011

¹ La contribution du Canada est un pourcentage des dépenses administratives annuelles de l'OIM, déterminé par l'OIM en fonction de la capacité de payer. Pour déterminer la capacité de payer d'un État et la contribution qui en résulte, l'OIM se fonde sur les taux de contribution des Nations Unies, établis par une résolution des Nations Unies (également déterminés sur la base de la capacité de payer).

Lien aux résultats ministériels :

Les résidents permanents potentiels sont sélectionnés en vue de leur immigration au Canada.

Lien au répertoire des programmes du Ministère :

Asile

But et objectifs du programme de paiements de transfert :

Les contributions à l'OIM permettent au Canada de faire ce qui suit :

- participer aux mécanismes de gouvernance et de prise de décisions de l'organisation, notamment en ce qui concerne les pratiques d'évaluation, de vérification et d'établissement du budget;
- renforcer ses connaissances sur les tendances et les approches mondiales en matière de gestion des migrations;
- faire progresser ses priorités internationales en matière de migration, notamment en contribuant à la gestion ordonnée et humaine des migrations, en favorisant la coopération internationale sur les questions de migration et en participant à la recherche de solutions pratiques aux problèmes de migration;
- offrir une assistance humanitaire aux migrants, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;
- mettre en œuvre les programmes d'IRCC dans les domaines de la réinstallation, de la santé des migrants et du renforcement des capacités.

En tant que membre de l'OIM, le Ministère a une capacité accrue d'atteindre ses objectifs, en particulier :

- une gestion des migrations qui favorise les intérêts canadiens et protège la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens;
- la reconnaissance et l'acceptation, par la communauté internationale, des principes de la gestion des migrations dans le respect des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère.

Résultats attendus :

Les résultats attendus sont les suivants :

- Permettre à IRCC d'influer sur les programmes et les politiques de l'OIM afin de veiller à ce que les objectifs, les valeurs et les intérêts du Canada soient pris en compte dans l'approche de l'OIM sur les migrations à l'échelle mondiale.

- Mieux connaître et comprendre les migrations à l'échelle mondiale et les points de vue des autres pays sur les politiques, les activités et les priorités en matière de migration, afin d'orienter les politiques et les programmes d'IRCC.
- Faire valoir la position du Canada sur la gestion des migrations et la protection internationale dans les forums multilatéraux.

Exercice de la dernière évaluation réalisée :

L'évaluation de l'adhésion d'IRCC à des organismes et forums internationaux a été réalisée en 2021-2022.

Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation :

Continuation

Exercice de la prochaine évaluation prévue :

La prochaine évaluation de la contribution de l'OIM est prévue pour 2026-2027.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux :

Organisations internationales

Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires :

Les fonctionnaires d'IRCC assurent un suivi, se mobilisent et consultent activement l'OIM dans le cadre de réunions institutionnelles et ponctuelles.

IRCC participe de façon continue aux deux organes directeurs de l'OIM : (1) le Conseil et le Comité permanent des programmes et des finances et (2) les groupes de travail officiels de l'organisation sur la gouvernance des partenariats et les priorités organisationnelles et la réforme budgétaire. Cette participation permet au Canada de jouer un rôle dans la gouvernance et la prise de décision de l'organisation, notamment en ce qui concerne les questions budgétaires. De plus, IRCC est présent à toutes les consultations informelles organisées par l'OIM.

Les hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada rencontrent la haute direction de l'OIM pour discuter des priorités communes et des moyens de renforcer la relation bilatérale entre le Canada et l'OIM. IRCC et l'OIM communiquent ouvertement et régulièrement au niveau opérationnel.

IRCC est le responsable des relations entre le gouvernement du Canada et l'OIM, mais Affaires mondiales Canada entretient des relations solides avec l'OIM à titre de partenaire dans la mise en œuvre des activités d'aide au développement et d'aide humanitaire.

Selon l'évaluation de la quote-part de l'OIM en 2021-2022, le Canada tire une grande valeur de son adhésion à l'OIM en ce qui concerne l'atteinte des objectifs d'IRCC et de l'ensemble du gouvernement.

À noter qu'après plusieurs années de négociations, une décision des États membres a été rendue en 2022 voulant que l'OIM augmente les cotisations de ses membres à compter de l'exercice 2022-2023 d'IRCC, afin de combler 60 millions de dollars américains d'un déficit de 75 millions de dollars de son budget administratif principal. Pour le Canada, cela signifie que le budget total des cotisations des membres de l'OIM passera d'environ 2,2 millions de dollars canadiens à 4,7 millions de dollars canadiens d'ici l'exercice 2026-2027 et les exercices suivants; des fonds supplémentaires pour couvrir cette augmentation ont été reçus dans le cadre du Plan des niveaux d'immigration 2022-2024.

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026	Dépenses prévues 2026-2027
Total des subventions	0	0	0	0
Total des contributions	2 947 103	3 360 551	3 774 000	4 187 450
Total des autres types de paiements de transfert	0	0	0	0
Total du programme	2 947 103	3 360 551	3 774 000	4 187 450

Analyse comparative entre les sexes plus

Renseignements généraux : Capacité institutionnelle en matière d'ACS Plus

Gouvernance

En raison de son mandat mondial et de son incidence sur les nouveaux arrivants, les réfugiés et les Canadiens, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) accorde une importance primordiale aux principes d'équité, de justice, d'inclusion et d'intersectionnalité dans le cadre de ses activités. Le Ministère s'efforce d'être un modèle en matière d'équité et témoigne de cet engagement dans tous ses secteurs d'activité. Au cours des trois derniers exercices, IRCC a investi des efforts considérables pour moderniser son approche en matière d'équité et progresser vers l'élimination de toutes les formes de préjugés et de discrimination dans les domaines de la gestion du personnel, de la conception des politiques et des programmes et de la prestation des services.

Les réseaux d'employés pour la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) demeurent essentiels pour cibler les facteurs liés à l'équité et à l'ACS Plus qui doivent être pris en considération dans les activités d'IRCC, ainsi qu'aux fins de la collaboration avec les autres réseaux d'employés de la fonction publique. La diversité des effectifs à l'échelle de l'organisation est représentée par les réseaux d'employés pour la DEI d'IRCC, notamment la Fierté@IRCC, le Cercle des peuples autochtones, le Réseau des employés noirs, le Réseau des employés racisés et des alliés, le Réseau des personnes handicapées et le Réseau des femmes. Ces réseaux sont soutenus par les efforts d'employés bénévoles ayant une expérience vécue. IRCC continue d'examiner des options pour s'assurer que ce travail bénéficie des ressources appropriées et d'un appui officiel.

Les efforts visant à intégrer une perspective globale d'équité et une approche intersectionnelle à l'ACS Plus se poursuivront sous la direction du groupe de travail sur l'ACS Plus et par voie de collaboration au sein du Ministère sur la politique et les cadres en matière d'équité. Ces espaces de collaboration continueront à fournir des orientations et à appuyer le renforcement de la capacité d'analyse aux fins des initiatives pour l'équité qui sont menées à l'échelle d'IRCC.

En outre, IRCC a élaboré plusieurs modèles et cadres pour lutter contre les préjugés et le racisme dans la prise de décision et la gestion des risques, notamment la méthode de détermination des préjugés et du racisme institutionnels et le Cadre de gestion des risques renouvelé. Pour cibler et éliminer les préjugés institutionnels, IRCC effectuera des évaluations objectives des risques pour les groupes racisés et élaborera des indicateurs de risque fondés sur des données qui seront utilisés par les agents de traitement et les responsables des politiques. Une fois appliqué à plusieurs exemples représentatifs, ce travail éclairera l'élaboration d'une stratégie de lutte contre le racisme pour tous les programmes d'immigration. Par la mise en œuvre de cette méthode, le Ministère vise à long terme à créer une stratégie plus équitable d'exécution des programmes et à renforcer

l'utilisation de l'ACS Plus en améliorant la capacité d'IRCC d'effectuer une analyse intersectionnelle plus approfondie.

Données et capacité

IRCC reconnaît que les données désagrégées représentent un atout stratégique essentiel qui oriente et soutient la mise en œuvre de l'ACS Plus. La nouvelle Stratégie relative aux données d'IRCC (2023-2026) garantit une gestion efficace des données qui s'appuie sur des sources fiables et pertinentes, tout en respectant les lois relatives à la protection des renseignements personnels. L'une des priorités du Ministère consiste à améliorer sa façon de recueillir, d'utiliser et de gérer ses données, dans le but d'obtenir des résultats équitables et d'accéder plus rapidement à des renseignements plus fiables pour éclairer la prise de décision et promouvoir des résultats plus équitables au sein de ses programmes.

La Politique sur la gestion de l'identité des clients d'IRCC, les directives associées et la Politique d'IRCC sur l'identifiant du sexe et du genre des clients garantiront que les politiques ministérielles sont inclusives et centrées sur les clients et qu'elles ne créent pas d'obstacles pour les clients du Ministère. La norme consiste à recueillir des renseignements sur le genre, qui comprennent une option inclusive du genre en plus des genres masculin et féminin, comme le recommande le rapport du Secrétariat du Conseil du Trésor sur les [Orientations stratégiques pour moderniser les pratiques du gouvernement du Canada en matière d'information relative au sexe et au genre](#) (produit en collaboration avec le ministère de la Justice et [Statistique Canada](#)). Les programmes ou services d'IRCC qui nécessitent des données sur le sexe à la naissance doivent recueillir et utiliser ces données à des fins précises et obligatoires (par exemple, liées à la santé et conformément aux normes internationales ou exigences réglementaires). Le Ministère continuera d'appuyer la mise en œuvre de sa Politique sur l'identifiant du sexe et du genre des clients et effectuera une analyse approfondie pour garantir l'harmonisation et l'uniformité de l'ensemble des programmes.

IRCC dispose d'une grande quantité de données qui sont ventilées en fonction du genre et d'autres facteurs intersectionnels comme l'âge, le pays d'origine et le pays de citoyenneté. Le Ministère continuera d'utiliser des données désagrégées et intersectionnelles pour mieux connaître les groupes et la clientèle qu'il sert. Ces données seront également utilisées pour améliorer les processus d'évaluation et de mesure du rendement, ce qui permettra d'effectuer une analyse intersectionnelle approfondie. IRCC sera ainsi mieux en mesure de mettre au jour et de corriger les écarts involontaires entre les résultats de ses programmes. Le suivi systématique des progrès du Ministère en matière de diversité, d'équité et d'inclusion permettra à IRCC de mettre en valeur les réussites et les pratiques exemplaires et de cerner les lacunes et de nouvelles priorités. L'absence de données fondées sur la race constitue une lacune notable. Le Ministère recueille actuellement des données de substitution, comme le pays de naissance, mais celles-ci ne peuvent être utilisées qu'à titre indicatif lorsqu'il s'agit d'évaluer et d'analyser les impacts inégaux d'un programme sur les personnes racisées.

Pour obtenir une meilleure analyse intersectionnelle sur l'expérience et la satisfaction des clients, le Ministère a effectué en 2021 la première de nombreuses mises à jour du Sondage annuel sur l'expérience client de Citoyenneté et Immigration Canada afin de recueillir des données sur d'autres facteurs intersectionnels (dont l'accessibilité, le handicap et l'ethnicité). Depuis 2021, les responsables ministériels de l'ACS Plus sont consultés chaque année avant le lancement du Sondage sur l'expérience client de Citoyenneté et Immigration Canada et du Sondage sur l'expérience client avec les services de passeports, afin de recueillir des commentaires qui alimentent la mise à jour de chaque version du questionnaire de sondage.

D'autres sources fiables qui fournissent des données désagrégées utiles au Ministère sont les enquêtes d'opinion publique d'IRCC, y compris l'enquête de suivi annuelle, qui comprennent des questions démographiques demandant aux participants d'indiquer leur genre, leur âge, leur race et leur statut de citoyen. IRCC peut ainsi ventiler les données lorsque les résultats sont analysés ou utilisés pour orienter les programmes, les politiques et les services du Ministère. En outre, dans toute la mesure du possible, des efforts sont déployés pour inclure dans les groupes de discussion les groupes qui sont généralement sous-représentés (par exemple, les nouveaux arrivants, les peuples autochtones, les francophones hors Québec, etc.), afin de s'assurer que leurs points de vue sont pris en compte.

Les travaux se poursuivent sur l'examen de la politique du Ministère en matière d'ACS (2011). Le groupe de travail sur l'ACS Plus a été mandaté pour effectuer une analyse des lacunes, et des consultations interministérielles ont eu lieu pour mieux comprendre l'application de l'ACS Plus dans les cycles d'élaboration des politiques et des programmes d'IRCC. Les données désagrégées représenteront un outil intégré à mesure que progressent les travaux de modernisation des programmes et des services du Ministère par l'utilisation de l'automatisation, de l'analytique avancée et de l'intelligence artificielle.

En collaboration avec les intervenants, IRCC élaborera une stratégie renouvelée de lutte contre le racisme pour 2025 et les exercices suivants. La stratégie renouvelée visera à mettre en œuvre des examens de l'équité raciale pour créer des données de référence sur les problèmes d'équité existants et potentiels dans nos politiques et programmes. La stratégie sera élaborée en consultation avec des intervenants externes, notamment des organisations sans but lucratif, d'autres ordres de gouvernement, des syndicats et les milieux universitaire et juridique, afin de garantir une diversité de points de vue pour orienter l'amélioration et le renouvellement de la stratégie de lutte contre le racisme et des résultats qui en découlent.

Aperçu de la capacité de faire état des résultats de l'ACS Plus par programme

Responsabilité essentielle 1 : Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires

Visiteurs

Le Programme des visiteurs d'IRCC vise à établir un équilibre entre la facilitation des voyages des étrangers et le maintien de l'intégrité du système d'immigration et d'octroi de l'asile.

Plusieurs initiatives importantes sont en cours et contribueront à améliorer et à accroître la capacité du Programme des visiteurs de surveiller les répercussions liées aux facteurs de genre et de diversité et d'en faire rapport.

En 2022, le Programme des visiteurs a annoncé un engagement à examiner le Cadre stratégique de mesure du rendement selon une perspective d'ACS Plus et de lutte contre le racisme. L'examen a été achevé en mars 2023, et le rapport sommaire rassemble un certain nombre de recommandations formulées par les principaux intervenants internes. En 2024-2025, le Ministère évaluera comment mettre en œuvre ces recommandations.

Depuis 2018, IRCC a tiré parti de l'analytique avancée pour améliorer le service à la clientèle en accélérant le traitement des demandes de résidence temporaire. Le Ministère continuera de surveiller les impacts des outils d'analyse avancée selon l'optique de l'ACS Plus et de la lutte contre le racisme afin de déceler et d'atténuer tout préjugé potentiel que les outils automatisés pourraient introduire dans le Programme des visiteurs.

IRCC a partiellement levé l'obligation de visa pour 13 pays, ce qui pourrait se traduire par une expérience client et un accès au Canada plus équitables pour divers visiteurs. Une surveillance est en cours pour examiner les résultats de ces levées partielles et déterminer s'il sera possible, dans un proche avenir, d'étendre l'accès à un plus grand nombre de pays dans le monde, ce qui faciliterait les visites au Canada.

Étudiants étrangers

IRCC facilite l'entrée des étudiants qui souhaitent fréquenter un établissement d'enseignement canadien désigné dans le cadre du Programme des étudiants étrangers (PEE), qui est un programme de résidence temporaire axé sur la demande. Le PEE intègre l'ACS Plus à l'élaboration des politiques (par exemple, augmentation des taux d'acceptation dans des domaines particuliers et voies d'accès réservées pour les groupes sous-représentés). Le Ministère recueille sur les titulaires de permis d'études et les titulaires de permis de travail post-diplôme des données désagrégées qui peuvent être ventilées en fonction du genre, de la langue officielle préférée, de l'âge, du pays de citoyenneté et d'autres facteurs d'identité. Ces données seront utilisées dans le cadre de l'examen stratégique du PEE prévu en 2024-2025.

Travailleurs temporaires

IRCC facilite l'entrée des étrangers qui souhaitent travailler temporairement au Canada et recueille sur les titulaires de permis de travail des variables socioéconomiques qui permettent de surveiller et d'analyser, en vue d'en faire rapport, les répercussions des programmes en fonction du genre et de la diversité. Ces variables comprennent le genre, l'âge, le pays de naissance, le pays de résidence, la langue officielle, la langue parlée à la maison et la situation de famille.

Permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables

Le programme de permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables (PTO-V) aide les travailleurs étrangers temporaires (TET) à quitter un employeur abusif et leur permet de travailler pour un autre employeur sans compromettre leur autorisation de travailler au Canada. En ce qui concerne les titulaires de PTO-V, IRCC recueille des données qualitatives et quantitatives sur le genre, l'âge, le pays de citoyenneté, la capacité de s'exprimer en français et en anglais, les permis de travail antérieurs et le lieu de travail (au Canada). Ces renseignements servent à orienter la gestion du programme et l'élaboration des politiques associées. L'analyse approfondie des données qui est effectuée en continu permet de mieux comprendre les obstacles qui bloquent l'accès au programme et de cerner les possibilités d'améliorer le programme PTO-V pour les clients.

Expérience internationale Canada

Dans le cadre du programme Expérience internationale Canada (EIC), IRCC met l'accent sur la signature et le maintien d'ententes sur la mobilité des jeunes avec des pays et des territoires qui peuvent habituellement promouvoir l'égalité des chances pour une population canadienne diversifiée. IRCC continuera d'intégrer des mécanismes d'examen annuel dans les ententes existantes et nouvelles pour que les responsables aient la possibilité de gérer les éléments, notamment ceux liés à l'ACS Plus, qui pourraient faire obstacle à la participation.

Pour s'assurer que les Canadiens sont au courant et profitent des possibilités offertes à l'étranger, les activités de promotion et de mobilisation continueront d'inclure des initiatives et des études qui visent divers groupes d'intérêt, dont les jeunes Autochtones, les jeunes qui s'identifient comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQ+ et les jeunes défavorisés.

IRCC recueille des données désagrégées sur les participants d'EIC de façon à pouvoir surveiller les répercussions du programme et en rendre compte. En 2024-2025, le Ministère continuera d'examiner les résultats d'études, les mesures et les données recueillies pour renforcer sa capacité de production de rapports.

Responsabilité essentielle 2 : Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés

Immigration économique fédérale

Conformément au Plan des niveaux d'immigration du Canada, IRCC facilite l'admission d'un nombre cible de résidents permanents au titre de divers programmes fédéraux d'immigration économique.

Les données sur les résidents permanents admis dans le cadre de ces programmes sont analysées régulièrement et ventilées en fonction de variables comme l'âge, le genre, la scolarité, la connaissance et la maîtrise des langues officielles, le pays de citoyenneté, le pays de naissance, le pays de résidence, la profession prévue, la destination au Canada, la situation de famille (c'est-à-dire, demandeur principal, conjoint ou personne à charge) et l'état matrimonial (c'est-à-dire, marié ou en union de fait, célibataire, séparé, veuf ou non indiqué).

À l'été 2023, les rondes d'invitations fondées sur les catégories (ensembles) qui ont été lancées dans le cadre d'Entrée express ont permis de cibler un nombre accru de candidats du bassin qui répondaient aux critères d'une catégorie donnée. Les catégories sont établies par le ministre en fonction de l'information disponible sur le marché du travail, de consultations publiques et de recherches, notamment une ACS Plus, pour répondre à des objectifs économiques particuliers.

Immigration économique régionale

Les partenaires de prestation (c'est-à-dire les provinces et territoires et les collectivités) sélectionnent des immigrants pour répondre aux besoins du marché du travail local et régional. En attirant un groupe diversifié de candidats de tous les niveaux de compétences et de divers milieux, ces programmes contribuent à renforcer la diversité culturelle et la résilience économique du Canada et appuient la pleine participation économique des femmes et de divers groupes de personnes.

IRCC recueille des données désagrégées sur le genre des clients qui présentent une demande au titre du Programme des candidats des provinces (PCP), du Programme d'immigration au Canada atlantique (PICA) et du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord (PPICRN). Tous les candidats du PCP, du PICA et du PPICRN continueront d'être évalués sur un pied d'égalité selon un ensemble défini de critères de sélection qui ne tiennent pas compte du genre, de la religion, de l'ethnicité, de l'orientation sexuelle ou d'autres facteurs de diversité.

Dans le cadre de leur engagement, les employeurs désignés qui participent au PPICRN doivent suivre une formation en compétences interculturelles qui comprend une formation sur la façon d'éliminer les préjugés implicites des processus d'embauche et de gestion des employés.

Dans le cadre du PPICRN, les étrangers sont d'abord désignés par des partenaires communautaires et le programme pilote a permis d'intégrer diverses professions occupées majoritairement par des hommes et des femmes, notamment des éducatrices

de la petite enfance, des camionneurs, des cuisiniers, des infirmières, des aides à domicile, etc. Afin de réduire les effets négatifs possibles pour les conjoints, IRCC a pris la décision d'étendre le permis de travail ouvert temporaire à tous les conjoints des candidats du programme. Lorsque les demandeurs principaux viennent au Canada, ils sont autorisés à emmener leur conjoint et leurs enfants à charge avec eux, et tous sont admissibles à la résidence permanente en même temps.

Voie d'accès complémentaire – dans le cadre des programmes d'immigration économique fédérale et régionale

Le Programme pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique (PVAME) est une voie complémentaire à la mobilité de la main-d'œuvre qui aide les réfugiés qualifiés et d'autres personnes déplacées à immigrer au Canada en offrant aux demandeurs admissibles des mesures de facilitation qui les aident à surmonter certains des obstacles auxquels ils peuvent se heurter au moment de présenter une demande au titre des programmes d'immigration économique.

IRCC recueille des données qui sont ventilées selon le genre des demandeurs principaux qui présentent une demande et arrivent au Canada dans le cadre du PVAME, ainsi que pour les personnes à leur charge. Depuis son lancement en avril 2018, le programme pilote a généré un faible nombre global d'admissions, et la proportion de femmes parmi les demandeurs principaux demeure faible.

IRCC continue de travailler à améliorer l'égalité des genres parmi les demandeurs principaux et à cerner les obstacles, notamment les obstacles systémiques, afin de remédier à ce déséquilibre et de garantir un accès équitable au programme pilote.

Regroupement familial

IRCC facilite l'admission d'un nombre cible de résidents permanents dans la catégorie du regroupement familial. Les candidats sont des époux, des partenaires et des personnes à charge, des parents, des grands-parents et certains autres membres de la famille (par exemple, un membre de la parenté orphelin) qui souhaitent rejoindre leur famille au Canada.

Le Programme du regroupement familial recueille des données désagrégées sur le genre des répondants, des cosignataires (le cas échéant) et des clients (c'est-à-dire, demandeurs principaux et membres de la famille qui les accompagnent). Le Ministère recueille des données sur l'âge et le pays de citoyenneté des demandeurs, ainsi que des données sur les mariages forcés. Ces données désagrégées aideront IRCC à atténuer les résultats imprévus ou différents et à mettre au jour les lacunes potentielles dans le système.

En 2024, IRCC terminera l'évaluation du programme du regroupement familial. Les résultats de l'évaluation pourraient aider à cerner des lacunes et aider le Ministère à

accroître la capacité du programme de rendre compte des considérations liées à l'ACS Plus.

IRCC continue de surveiller les données et poursuit la mise en œuvre des mesures de lutte contre la violence familiale lancées en 2019 pour aider les étrangers au Canada qui se trouvent dans des situations de violence familiale à trouver la sécurité.

IRCC a élaboré un module de formation sur la violence fondée sur le genre afin d'aider les décideurs à reconnaître les signes d'une situation possible de violence familiale et à savoir comment procéder en cas de signalement ou de violence soupçonnée. IRCC procède également à la mise à jour de ses documents afin d'intégrer un langage inclusif dans ses guides et formulaires et de s'assurer que les directives figurant dans les instructions relatives à l'exécution des programmes respectent les principes de l'ACS Plus, notamment durant les entrevues et lorsqu'on demande aux personnes 2ELGBTQI+ de fournir une preuve de leur statut relationnel.

Immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire

Le programme d'immigration pour considérations d'ordre humanitaire et discrétionnaire facilite l'admission d'un nombre déterminé de résidents permanents pour des considérations d'ordre humanitaire ou d'intérêt public, en réponse à des situations dans lesquelles le genre et la diversité peuvent représenter des facteurs importants.

Le Ministère continue de collaborer avec divers groupes d'intervenants qui défendent les intérêts de groupes particuliers, dont le Black Legal Action Centre et le Migrant Rights Network, afin de mieux comprendre le vécu des migrants qui sont susceptibles de profiter des programmes humanitaires. Grâce à cette collaboration, IRCC peut élaborer des politiques d'intérêt public plus inclusives qui répondent aux besoins de divers groupes en plus de favoriser l'équité et l'inclusion au sein du système d'immigration.

Les perspectives du genre et de la diversité continueront d'être prises en compte dans le programme discrétionnaire d'IRCC dans le cadre de l'élaboration des outils et de la surveillance des résultats, notamment par l'utilisation de données désagrégées sur le genre, l'âge et le pays d'origine.

Réinstallation de réfugiés

Par le truchement du Programme d'aide à la réinstallation, IRCC finance des fournisseurs de services pour offrir des services d'établissement immédiats et essentiels aux réfugiés pris en charge par le gouvernement et à d'autres clients admissibles durant les quatre à six premières semaines suivant leur arrivée au Canada. Ces services tiennent compte du genre et de la diversité des réfugiés en fournissant, le cas échéant, du personnel et des interprètes de genre féminin, en s'assurant que des mesures appropriées sont prises pour les mères célibataires et en effectuant une évaluation ciblée des besoins.

En plus des effets généraux du programme de réinstallation, plusieurs de ses éléments particuliers sont bénéfiques pour divers groupes de personnes persécutées.

En reconnaissance du fait que les femmes et les filles sont souvent particulièrement vulnérables dans les situations de réfugiés lorsqu'elles ne font pas partie d'une unité familiale conventionnelle, les agents d'immigration ont la capacité de désigner des cas « Aide aux femmes en péril » et de les traiter en priorité. À leur arrivée au Canada, ces personnes ont ainsi la possibilité d'obtenir des services supplémentaires dans le cadre du Programme d'aide conjointe, ainsi que des ressources et des services d'établissement adaptés au genre.

Le Programme d'aide conjointe fournit un soutien supplémentaire à l'établissement aux réfugiés qui ont des besoins particuliers, notamment les personnes en situation de handicap. Dans le cadre de ce programme, les réfugiés admissibles reçoivent des prestations de soutien du revenu pendant un maximum de deux ans et sont jumelés à un groupe de parrainage privé qui fournit une aide supplémentaire à l'établissement, un soutien émotionnel et de l'aide pour s'adapter à la vie au Canada.

Les réfugiés sont dispensés de l'exigence de ne pas constituer un fardeau excessif sur les services de santé, ce qui signifie que le Canada peut réinstaller des réfugiés qui ont un handicap ou des problèmes de santé qui les rendraient autrement inadmissibles au titre des autres catégories d'immigration. Les réfugiés doivent toujours passer un examen médical à l'étranger et satisfaire aux autres critères d'admissibilité liés à la santé.

Le Programme de protection d'urgence du Canada fournit une protection aux personnes persécutées qui sont exposées à des menaces immédiates à leur vie, à leur liberté ou à leur sécurité physique. Le processus accéléré fourni dans le cadre du Programme de protection d'urgence aide des réfugiés à se mettre en sécurité dans des situations où ils risqueraient autrement d'être tués, de subir des actes de violence, d'agression sexuelle, d'emprisonnement arbitraire, ou d'être renvoyés dans leur pays de nationalité ou de résidence habituelle.

Par le volet des défenseurs des droits de la personne, le Canada vise à réinstaller les défenseurs des droits de la personne qui courent le plus grand risque, n'importe où dans le monde et peu importe leur nationalité ou leur profession.

Le Canada collabore avec des partenaires pour venir en aide aux groupes ciblés. En juin 2023, IRCC a signé un protocole d'entente avec le Rainbow Railroad, une organisation canadienne sans but lucratif qui aide les personnes LGBTQI+² persécutées du monde entier à trouver des voies vers la sécurité. En tant que partenaire de recommandation direct, le Rainbow Railroad collaborera avec l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés pour recommander des réfugiés à réinstaller au Canada dans le cadre du programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement, aidant ainsi plus de réfugiés LGBTQI+ à

² L'acronyme LGBTQI+ est utilisé dans le contexte de la réinstallation des réfugiés étant donné que l'élément « 2E » (deux esprits) est propre aux Autochtones d'Amérique du Nord.

commencer une nouvelle vie au Canada. En outre, IRCC appuie les efforts de l'organisation Rainbow Refugee de Vancouver, dans le cadre du Rainbow Refugee Assistance Partnership qui offre des places de réinstallation supplémentaires pour que des réfugiés LGBTQI+ puissent être parrainés par des organisations du secteur privé qui sont signataires d'une entente de parrainage (SEP)³ au Canada; une partie de l'aide financière est fournie par le gouvernement du Canada.

Des données sur le genre sont recueillies pour chaque personne qui arrive au pays. Le gouvernement ne recueille pas de données d'immigration ventilées selon la race lorsque les réfugiés présentent une demande à l'étranger, mais le fait d'utiliser le pays de nationalité original des nouveaux arrivants comme indicateur substitut signifie que la majorité des nouveaux arrivants réfugiés sont des personnes racisées. Le Ministère travaillera avec des partenaires de recherche et d'évaluation à l'interne pour s'assurer que des données pertinentes sont recueillies dans le cadre des cycles réguliers de suivi et d'évaluation du rendement, notamment l'ACS Plus du Programme d'aide à la réinstallation qui est en cours.

En parallèle, le Ministère travaille avec des partenaires de recherche et d'évaluation à l'interne pour s'assurer que les nouveaux outils du programme n'ont pas des effets disproportionnés sur certains groupes, en particulier ceux qui sont habituellement marginalisés.

Asile

IRCC est responsable de la gestion du système d'octroi de l'asile au Canada dans le cadre duquel des étrangers qui se trouvent déjà au Canada peuvent demander l'asile. Ce système offre une protection adaptée au genre aux demandeurs d'asile au Canada qui fuient des conflits fondés sur le genre ou un État fragile. Le système est appuyé par les Directives du président de la CISR sur les femmes qui demandent l'asile en raison d'une crainte de persécution fondée sur leur orientation sexuelle, leur identité de genre et leur expression de genre.

Les données recueillies sur les demandes d'asile peuvent être ventilées en fonction de l'âge, du genre et de la taille de la famille dans le but d'analyser aussi précisément que possible la manière dont les groupes vulnérables peuvent être touchés. IRCC et ses partenaires continuent de recueillir, d'analyser et de publier des données ventilées selon le sexe, le pays d'origine et d'autres indicateurs clés et cherchent continuellement des moyens de mesurer le rendement et les progrès liés à l'ACS Plus.

Établissement

³ Les SEP sont des personnes ou des groupes qui ont conclu une entente avec IRCC pour être les répondants de réfugiés parrainés par le secteur privé.

L'ACS Plus est un élément important du Programme d'établissement. En 2024-2025, IRCC continuera de renforcer la gouvernance du secteur de l'établissement selon l'ACS Plus, ce qui comprend des mesures de responsabilisation pour faire le suivi et rendre compte des activités qui font progresser les priorités ministérielles en matière de lutte contre le racisme, d'égalité des genres et de vérité et réconciliation, réduisent les obstacles aux services et éliminent les inégalités pour certains groupes de nouveaux arrivants au moyen de programmes ciblés.

Les programmes qui visent à prévenir et à éliminer la violence fondée sur le genre se poursuivront en 2024-2025. Ces programmes comprendront des ressources et du soutien pour les personnes qui ont subi de la violence, des initiatives pour sensibiliser les hommes et les garçons à cette question et des activités axées sur le renforcement de la capacité d'intervention du secteur de l'établissement.

Pour comprendre les effets du Programme d'établissement pour les nouveaux arrivants, IRCC mène depuis 2018 le Sondage sur les résultats des nouveaux arrivants (SRNA) qui sert à recueillir des renseignements sur les résultats en matière d'établissement auprès des clients et des non-clients du Programme d'établissement d'IRCC. Le sondage recueille des éléments de données supplémentaires comme la race, le genre, le statut 2ELGBTQI+, le handicap, la situation de famille, le revenu du ménage, les expériences de discrimination vécues durant la réception de services d'établissement et le sentiment d'appartenance, ce qui permet une analyse approfondie des résultats et des obstacles à l'établissement selon une approche intersectionnelle.

Pour approfondir la compréhension des différences dans les résultats en matière d'établissement parmi les nouveaux arrivants, IRCC mènera le sondage en 2024-2025 tout en renforçant l'analyse des données. En outre, l'analyse courante portera sur les expériences de discrimination vécues par les nouveaux arrivants dans le contexte des services d'établissement. En 2024-2025, IRCC utilisera les conclusions du sondage pour la production de rapports sur les résultats, ainsi que pour l'élaboration et la conception des programmes, l'établissement des priorités et la préparation en vue du prochain processus de réception des demandes au titre du programme.

Répondre aux besoins des jeunes et des personnes âgées

En tant que ministère partenaire de la Stratégie emploi et compétences des jeunes d'Emploi et Développement social Canada (EDSC), IRCC continuera d'appuyer la prestation de services liés à l'emploi qui sont adaptés aux besoins des jeunes nouveaux arrivants dans le cadre du Programme d'établissement.

En 2024-2025, IRCC continuera également d'améliorer les programmes qui ciblent les personnes âgées pour qu'ils tiennent compte de la diversité démographique, des personnes en situation de handicap et de l'âge.

Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées

Les nouvelles arrivantes racisées doivent souvent faire face à de multiples obstacles lorsqu'elles entrent sur le marché du travail canadien. IRCC a donc lancé l'Initiative pilote pour les nouvelles arrivantes racisées en décembre 2018 pour encourager l'emploi et l'avancement professionnel de ce groupe de femmes. Bien que l'Initiative pilote soit terminée depuis mars 2023, le gouvernement fédéral reste déterminé à aider les nouvelles arrivantes racisées à trouver un emploi intéressant au Canada et à progresser dans leur carrière en profitant de services conçus expressément pour elles. En 2024-2025, IRCC continuera d'appuyer la prestation de services liés à l'emploi qui sont adaptés aux besoins des nouvelles arrivantes racisées, tout en intégrant aux futurs processus les enseignements tirés de l'Initiative pilote.

Lutte contre la violence fondée sur le sexe

Dans le cadre de la Stratégie canadienne pour prévenir et combattre la violence fondée sur le sexe (VFS), IRCC a reçu un financement pour mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la VFS dans le secteur de l'établissement au moyen d'un partenariat concerté entre des organisations des secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence (ngbv.ca). Dans le cadre du budget 2021, IRCC a reçu un financement de deux millions de dollars réparti sur cinq ans, soit jusqu'en 2026. Ce travail continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités dans l'ensemble du secteur de l'établissement, la sensibilisation à la question de la VFS, l'établissement d'une base de connaissances commune sur la VFS et une formation en ligne qui aidera les travailleurs de l'établissement de première ligne à reconnaître les signes de violence et à fournir des soutiens adaptés.

Responsabilité essentielle 3 : Citoyenneté et passeport

Citoyenneté

Collaboration avec Statistique Canada

Le Programme de citoyenneté collabore avec Statistique Canada afin d'examiner les facteurs (par exemple, la scolarité, la langue, le revenu, la région d'origine, le genre, etc.) qui influencent le taux d'obtention de la citoyenneté. En 2024-2025, ces renseignements seront mis à profit dans le cadre de l'analyse du programme.

Sondage sur l'expérience client

Le Programme de citoyenneté recueille des données sur le genre, l'âge et la langue au moyen du Sondage annuel sur l'expérience client d'IRCC. En 2023-2024, le programme a examiné de nouveaux indicateurs de mesure complémentaires à inclure dans le sondage afin d'accroître la capacité de rendre compte des impacts à partir d'une analyse de données désagrégées. Le programme poursuivra ces efforts en 2024-2025.

Passeport

Le Programme de passeport recueille des données qui lui permettent de faire le suivi et de rendre compte des retombées du programme des points de vue du genre et de la diversité. Il effectue une ACS Plus et utilise un outil d'évaluation de l'impact racial pour toutes les nouvelles politiques opérationnelles. Le Programme aussi recueille plusieurs éléments de donnée clés à l'aide des formulaires de demande, notamment le genre (y compris l'indicateur de genre « X »), la date de naissance (âge) et le lieu de naissance. D'autres renseignements démographiques sur les clients sont recueillis dans le cadre du Sondage annuel sur l'expérience client.

En 2023, le Programme de passeport a appliqué l'outil d'évaluation de l'impact racial à toutes ses politiques opérationnelles existantes, ce qui a permis de trouver des solutions préliminaires pour rendre les politiques du programme plus équitables en fonction de considérations culturelles.

Dans le cadre de cet engagement envers l'ACS Plus, le Programme a mis à jour les limites de son système précédent afin que les Canadiens ne portant qu'un seul nom puissent représenter correctement leur nom sur leurs documents de voyage.

Parallèlement à ce travail, le Programme de passeport est à mettre en œuvre de nouvelles politiques qui visent à réduire les obstacles pour les clients en situation de handicap. Ces politiques viendront officialiser une mesure provisoire qui permet aux employés du gouvernement du Canada de fournir de l'aide aux demandeurs qui ne peuvent pas remplir les formulaires de demande de documents de voyage par eux-mêmes en raison d'un handicap. En outre, le Programme est en train de réviser ses procédures à l'intention des clients qui présentent une demande au nom d'un membre de leur famille qui n'est pas en mesure de le faire par lui-même en raison de besoins en matière d'accessibilité.

Ces travaux se poursuivront en 2024-2025 tandis que le Programme de passeport continue l'examen et la mise à jour de ses politiques opérationnelles afin de rendre ses politiques et procédures plus équitables pour tous les Canadiens.

Autre

Participation aux forums internationaux

IRCC continue de collaborer avec des partenaires internationaux afin de faire progresser les obligations internationales du Canada en matière de protection, qui comprennent la protection des réfugiés, en particulier dans les situations où les déplacements forcés exacerbent la vulnérabilité existante des femmes, des filles et des personnes en situation de handicap et où des personnes sont persécutées en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur expression de genre et de leurs caractéristiques sexuelles. La participation aux discussions bilatérales, régionales et multilatérales permet notamment à IRCC de promouvoir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés et de son approche sensible au genre, dans le but de mieux protéger et autonomiser les

réfugiés vulnérables, d'encourager les autres pays à remplir leurs obligations juridiques internationales et d'accroître la collaboration internationale pour offrir des solutions globales aux problèmes des réfugiés.

Dans le cadre de son engagement international, IRCC est notamment partenaire de l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés. Le Canada continuera d'échanger des pratiques exemplaires avec les pays qui sont en voie d'élaborer des programmes de parrainage de réfugiés. Quelques-unes de ces pratiques et leçons apprises concernent la participation des groupes de réfugiés à la planification des programmes et la prise en compte des facteurs de genre et d'intersectionnalité dans la conception des programmes.

Le Canada continue de manifester son appui à une politique d'aide féministe en présidant la Plateforme de soutien du Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS en espagnol). Les considérations liées au genre et les sujets qui dirigent l'attention sur les besoins des femmes et des filles en matière de protection internationale ont été intégrés aux activités mises en œuvre sous la présidence du Canada. IRCC poursuivra quelques-unes des initiatives en sa capacité actuelle de président sortant de la Plateforme de soutien du MIRPS.

Le Canada continue aussi d'appuyer une approche adaptée au genre pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), un accord intergouvernemental sur des approches communes à l'égard de la migration internationale. Le PMM considère l'adaptation au genre comme un principe directeur de portée générale en matière de migration. IRCC intensifiera ses efforts pour promouvoir une approche inclusive de la migration, notamment en participant aux examens régionaux du PMM en 2024, et en continuant d'appuyer le laboratoire de recherche politique action sur le genre et la migration [GenMig](#) (site Web en anglais seulement); cette initiative de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) mise sur les études d'impact pour promouvoir des politiques, des opérations, des programmes et des pratiques adaptées au genre dans le domaine de la migration.

IRCC finance également deux projets en collaboration avec l'OIM. Le premier, d'une durée de deux ans, vise à renforcer les pratiques de recrutement éthique pour promouvoir une mobilité sûre et réglementée de la main-d'œuvre au Mexique, et accorde une attention particulière aux questions différenciées selon le genre qui touchent les femmes en milieu de travail. L'autre projet porte sur le recrutement équitable et éthique aux Philippines et vise à combler les lacunes présentes dans les initiatives de renforcement des capacités du ministère des Travailleurs migrants, au profit des organismes gouvernementaux qui participent au recrutement international de travailleurs migrants et du secteur privé du recrutement. Reconnaissant la féminisation accrue de la main-d'œuvre immigrante, en particulier chez les Philippines, le projet vise à promouvoir des stratégies inclusives et sensibles au genre et à encourager la participation des femmes et des membres LGBTQI+ des organisations concernées.

Faciliter la participation

Participation au Forum mondial sur les réfugiés

Dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés de 2019, le Canada a signé un engagement commun en faveur d'une participation significative des réfugiés aux décisions qui les concernent, soulignant que cette participation devrait tenir compte de la diversité au sein des communautés, notamment l'âge, le genre et le handicap. En partenariat avec Affaires mondiales Canada, IRCC a depuis invité des personnes ayant vécu des déplacements forcés à agir comme conseillers et à faire partie des délégations canadiennes qui participent aux réunions du système international de réfugiés, notamment au Forum mondial sur les réfugiés, aux sessions du Comité exécutif de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, à la réunion des fonctionnaires de haut niveau, ainsi qu'aux Consultations sur la réinstallation et les voies complémentaires (anciennement appelées Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation) et à son groupe de travail sur la réinstallation. Le Canada confie au Réseau consultatif sur les réfugiés du Canada la responsabilité de nommer des conseillers auprès des réfugiés selon les principes intersectionnels énoncés dans l'engagement de 2019.

Lors du Forum mondial sur les réfugiés en décembre 2023, la délégation du gouvernement du Canada comprenait une forte représentation de la société civile canadienne, près du tiers de ses membres représentant des organisations non gouvernementales et dirigées par des réfugiés. La délégation comprenait également des conseillers spécialisés en matière de réfugiés du Réseau consultatif sur les réfugiés du Canada, des membres du Conseil de l'éducation des réfugiés du projet Ensemble pour l'apprentissage, et plusieurs experts en protection des réfugiés ayant vécu des déplacements forcés.

En tant que premier président de l'Alliance mondiale pour la mobilité des travailleurs réfugiés, et avec l'appui de ses partenaires nationaux et internationaux, le Canada poursuit activement l'objectif d'intégrer la participation significative des réfugiés aux activités courantes de l'Alliance. En septembre 2023, l'Alliance a embauché cinq conseillers auprès des réfugiés de milieux et de genres différents pour faire partie du groupe restreint et fournir des idées et des conseils au sujet du renforcement des capacités pour créer des voies complémentaires pour la mobilité de la main-d'œuvre réfugiée à l'échelle mondiale. Le financement de cette initiative par le Canada témoigne de la nécessité de faire entendre des voix diverses et de tenir compte de la participation significative des réfugiés. Par l'intermédiaire de l'Alliance, le Canada continuera de veiller à ce que des voix diverses soient présentes à la table et influencent le travail important qui est accompli.

Participation et consultations au pays

Au terme de l'Examen stratégique de l'immigration mené par le Ministère, un conseil formé de nouveaux arrivants sera mis en place et chargé de fournir au sous-ministre des commentaires et des conseils sur les politiques et les programmes d'immigration. Le conseil sera composé d'un groupe diversifié de nouveaux arrivants de tout le pays qui, en s'appuyant sur leur propre expérience vécue, devraient aider le Ministère à mieux

comprendre les intersections entre l'immigration et le genre, la race et d'autres facteurs socioéconomiques.

Au Canada, des travaux sont en cours pour diversifier et élargir l'éventail des partenaires invités à assister ou à participer aux activités de consultation et de mobilisation du Ministère, qui prévoient notamment une augmentation marquée du nombre d'organisations 2ELGBTQI+, autochtones et confessionnelles participant aux initiatives de sensibilisation d'IRCC.

Effectif d'IRCC – Initiatives liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion

Le Ministère continuera d'honorer ses engagements en vue de constituer un effectif plus diversifié à tous les niveaux et représentatif de la population canadienne. Plusieurs initiatives sont prévues à cette fin, dont la mise en œuvre d'un plan qui permettra à IRCC d'atteindre ses objectifs de base au chapitre de la représentation des groupes visés par l'équité en matière d'emploi (EE) d'ici 2024.

Ce plan visera à offrir aux principaux intervenants un accès à des données sommaires désagrégées sur l'EE afin de favoriser un plan d'action plus efficace et une meilleure prise de décisions pour la gestion du personnel aux chapitres du recrutement, de l'avancement, de l'apprentissage et du perfectionnement.

Le processus de déclaration volontaire de l'appartenance aux groupes visés par l'EE a jusqu'à présent été géré à l'interne par IRCC. Avec le lancement prévu du questionnaire de déclaration volontaire modernisé du SCT, le Ministère mettra en œuvre une stratégie de mobilisation globale pour faire valoir l'importance de la déclaration volontaire, qui aura pour objectif de promouvoir un changement de culture par rapport aux préjugés liés au processus et de sensibiliser au fait que les données recueillies peuvent avoir une incidence pour notre organisation.

De plus, IRCC procédera à un examen des programmes pilotes de perfectionnement existants (p. ex. le programme Mentorat Plus) qui soutiennent l'avancement professionnel des groupes visés par l'EE afin d'accroître leur représentation aux niveaux professionnels intermédiaires et supérieurs.

IRCC continuera d'accroître la visibilité du Ministère dans les salons de l'emploi et les événements et auprès de diverses communautés, ainsi que de chercher des possibilités de partenariat avec des intervenants des secteurs public et privé pour tirer parti de diverses approches novatrices en matière de recrutement et continuer à attirer la plus grande diversité possible de talents.

En 2023, IRCC a entrepris une étude des systèmes d'emploi qui vise à déterminer s'il existe des obstacles pour les groupes désignés dans les processus des ressources humaines. Les renseignements recueillis serviront de fondement à l'élaboration d'un plan pluriannuel de lutte contre le racisme et de diversité, d'équité et d'inclusion qui s'attaquera aux obstacles auxquels sont confrontés les groupes visés par l'EE.

Conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité : Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles*, IRCC a publié son premier Plan sur l'accessibilité en 2022 et son premier rapport d'avancement en 2023. Les domaines prioritaires prévus dans la *Loi* sont les suivants : emploi; environnement bâti; technologies de l'information et des communications; Communications; acquisition de biens, de services et d'installations; conception et prestation des programmes et des services; Transports. En outre, le Plan sur l'accessibilité contient des engagements liés aux mesures d'adaptation (obligation de prendre des mesures d'adaptation) et à la culture. Le rapport vise à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles pour les personnes en situation de handicap. En 2024, IRCC prévoit travailler à l'élaboration d'indicateurs de mesure pour donner suite à ces engagements.

En octobre 2023, dans le cadre de sa réorganisation, IRCC a établi une nouvelle Direction générale de l'équité, qui agira comme centre d'expertise axé sur ce sujet pour le Ministère. En 2024-2025, le Ministère s'attachera à regrouper diverses fonctions liées à la lutte contre le racisme, à l'ACS Plus, à la politique et aux cadres sur l'équité et au soutien des employés, au sein de la nouvelle direction générale créée. Ces changements structurels visent à aider IRCC à adopter une approche qui est plus intersectionnelle à l'égard de l'équité et à garantir une plus grande uniformité et une plus grande équité dans tous les aspects du travail d'IRCC, notamment la gestion des personnes, la conception des politiques et de programmes, et la prestation des services.

La Direction générale de l'équité fournira des directives et surveillera les résultats des initiatives liées à la lutte contre le racisme, à l'accessibilité, à la politique d'équité et à la réconciliation, et d'autres initiatives liées à l'équité qui amélioreront le bien-être en milieu de travail et permettront d'atteindre des résultats équitables pour les employés, les clients et les Canadiens autochtones et non autochtones. La nouvelle direction générale comprendra un bureau de médiation qui servira de voie de recours indépendante pour les employés et traitera les plaintes de racisme et de discrimination ainsi que d'autres questions liées au bien-être. De plus, le Bureau de l'ombudsman jouera un rôle clé dans les efforts menés pour repérer les préjugés systémiques dans les systèmes d'emploi et le milieu de travail, et veillera à ce que des mesures ministérielles soient adoptées pour régler efficacement ces problèmes.

La nouvelle Direction générale de l'équité coordonnera aussi l'engagement continu entre les divers responsables des perspectives à IRCC et dans l'ensemble du gouvernement du Canada, comme celles des communautés noires et racisées, de la communauté 2ELGBTQI+ (personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexuées), des personnes en situation de handicap, des femmes et des peuples autochtones, afin d'approfondir l'application de l'intersectionnalité dans l'analyse des politiques et des programmes en matière d'immigration.

La supervision du travail du Bureau de soutien aux employés (BSE) et du Bureau de résolution des conflits (BRC) fait également partie du mandat de la Direction générale de l'équité. Le BSE s'efforce de soutenir la capacité d'IRCC de fournir des mesures d'adaptation opportunes et efficaces, conformément à la Directive sur l'obligation de

prendre des mesures d'adaptation, qui relève de la Stratégie de gestion des personnes. Dans le cadre des engagements d'IRCC à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et de son plan d'accessibilité, requis en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, le rôle du BSE est de faciliter les solutions d'adaptation pour les employés handicapés et les autres motifs de distinction illicite de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Le BSE s'efforce également de simplifier le processus pour obtenir ces solutions, afin de s'assurer qu'IRCC respecte ses obligations en vertu de ces lois et directives en répondant aux besoins des employés avec respect et en temps opportun.

Le BRC aide IRCC à respecter ses engagements à l'égard de la lutte contre le racisme et de la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en renforçant ses compétences et capacités en la matière au moyen d'outils et de services qui aident les employés et les gestionnaires à soulever et à résoudre les problèmes en toute sécurité, comme les préjugés inconscients, le racisme et la discrimination, créant ainsi un espace de travail plus sûr pour tous. Sous l'égide de la Direction générale de l'équité, le BRC et le BSE font partie intégrante des efforts d'IRCC pour répondre aux priorités ministérielles, éliminer les obstacles et créer un environnement sûr qui favorise la productivité et améliore la capacité du Ministère d'attirer et de retenir les talents.

En 2024-2025, le Ministère fera la promotion du travail pour s'attaquer au racisme systémique et aux inégalités en ciblant des stratégies afin d'intégrer le travail lié à la lutte contre le racisme et à l'équité et les mesures clés du rendement à la production de rapports sur la planification, les évaluations et les résultats du Ministère. En tirant parti des initiatives de la [Stratégie de lutte contre le racisme 2.0 d'IRCC \(2021-2024\)](#), le Ministère mettra à jour sa stratégie et son travail sur la lutte contre le racisme pour adopter une approche holistique au travail se rapportant à l'équité afin de promouvoir ce concept pour ses employés, ses clients et les Canadiens. IRCC continuera de produire des rapports sur les résultats de ses efforts de lutte contre le racisme et de promotion de l'équité en faisant le suivi des progrès et en faisant état des engagements ministériels visant à améliorer la transparence et la responsabilisation des diverses initiatives d'équité envers le ministre, le Parlement et les Canadiens.

Les perspectives en matière d'équité à l'appui des résultats ministériels comprendront des examens, fondés sur des données probantes, des politiques, des programmes et des opérations afin d'établir une compréhension de base des préjugés potentiels en matière de politiques, de conception de programmes, de prise de décisions opérationnelles et de gestion des risques. La nouvelle approche intégrera plusieurs points de vue en matière d'équité grâce à une approche intersectionnelle axée sur l'application de cette analyse le plus tôt possible dans le cycle d'élaboration des politiques et des programmes et le processus de conception de la prestation de services. Cette approche comprendra des initiatives visant à cerner et à éliminer les préjugés dans la mise en œuvre de solutions automatisées et la modernisation des plateformes numériques du Ministère.

Les initiatives d'IRCC décrites dans les piliers liés au milieu de travail équitable et aux responsabilités en matière de leadership de la Stratégie de lutte contre le racisme 2.0

appuieront l'appel à l'action du greffier du Conseil privé publié le 9 mai 2023 afin d'accroître l'équité en matière d'emploi en établissant des buts de recrutement et de promotion pluriannuels pour les Autochtones, les Noirs et les autres employés racisés ainsi que la mise en œuvre de l'indice de la Stratégie exécutive de lutte contre le racisme, de diversité, d'équité et d'inclusion pilotée au sein du Ministère en 2023-2024.